

Communiqué de presse

22 juillet 2025

Résultats de l'enquête de juillet 2025 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro

- Les critères d'octroi des prêts aux entreprises sont restés globalement inchangés
- Les critères d'octroi des prêts au logement se sont légèrement durcis, et de façon plus prononcée pour les crédits à la consommation
- La demande de prêts au logement a continué d'augmenter fortement, tandis que la demande de prêts aux entreprises est restée faible

Selon l'enquête de juillet 2025 sur la distribution du crédit bancaire, les banques ont fait état de critères d'octroi – les directives internes des banques ou leurs critères d'approbation des prêts – globalement inchangés pour [les prêts ou les lignes de crédit aux entreprises](#) au deuxième trimestre 2025 (pourcentage net de banques ressortant à – 1 % ; graphique 1). Les banques ont également déclaré un léger durcissement net des critères d'octroi pour les [prêts au logement accordés aux ménages](#) (pourcentage net de 2 %), et un durcissement net plus prononcé pour les [crédits à la consommation et les autres prêts aux ménages](#) (pourcentage net de 11 %). S'agissant des critères d'octroi des prêts aux entreprises, le pourcentage net est inférieur à ce que les banques avaient prévu lors de l'enquête précédente (un durcissement net de 5 %) et fait suite au léger durcissement net des critères d'octroi des prêts observé au premier trimestre (3 %). Les risques perçus liés aux perspectives économiques ont continué de contribuer à un durcissement des critères d'octroi, tandis que la concurrence a eu un effet d'assouplissement. Pour l'essentiel, les banques n'ont fait état d'aucun effet de durcissement spécifique supplémentaire sur leurs critères d'octroi lié à l'incertitude géopolitique et aux tensions commerciales, même si elles ont intensifié leur suivi des secteurs et des entreprises les plus exposés. S'agissant des prêts au logement accordés aux ménages, le durcissement net a suivi

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

l'assouplissement des critères d'octroi observé au premier trimestre (– 7 %), mais a été inférieur aux anticipations des banques (7 %). Pour les prêts au logement comme pour les crédits à la consommation, les changements dans la perception des risques et la tolérance au risque des banques ont constitué les principaux déterminants à l'origine du durcissement net des critères d'octroi de crédit. Pour le troisième trimestre 2025, les banques s'attendent à ce que les critères d'octroi restent inchangés pour les prêts aux entreprises (0 %), s'assouplissent légèrement pour les prêts au logement (– 3 %) et se durcissent de nouveau pour les crédits à la consommation (4 %).

Les modalités et [conditions générales des banques](#) – qui sont définies dans les contrats de prêt – ont été assouplies pour les prêts aux entreprises, sont restées inchangées pour les prêts au logement et ont été durcies pour les crédits à la consommation.

Au deuxième trimestre 2025, les banques de la zone euro ont fait état d'une légère augmentation nette de la [demande de prêts ou de lignes de crédit aux entreprises](#) (graphique 2), la demande demeurant faible dans l'ensemble. Cette évolution fait suite à une légère diminution nette de la demande de prêts au cours du trimestre précédent (– 3 %) et est globalement conforme aux anticipations des banques pour ce trimestre (4 %). La demande de prêts a été soutenue par la baisse des taux d'intérêt, mais freinée par l'incertitude et les tensions commerciales au niveau mondial, tandis que l'impact de l'investissement fixe, des stocks et du fonds de roulement a été neutre. La [demande nette de prêts au logement](#) a continué d'augmenter fortement. La baisse des taux d'intérêt, l'amélioration des perspectives sur le marché de l'immobilier résidentiel et, dans une moindre mesure, la confiance des consommateurs, ont constitué les principaux déterminants de l'augmentation continue de la demande de prêts au logement. La [demande de crédits à la consommation et autres prêts aux ménages](#) n'a que légèrement augmenté, la baisse des taux d'intérêt et d'autres facteurs compensant les contributions négatives de la baisse de la confiance des consommateurs et des dépenses en biens durables. Au troisième trimestre 2025, les banques s'attendent à une augmentation nette de la demande de prêts des entreprises (pourcentage net de 7 %), à une nouvelle augmentation nette significative de la demande de prêts au logement (pourcentage net de 21 %) et à une demande de crédits à la consommation globalement inchangée (1 %).

L'accès des banques de la zone euro au financement de détail et au financement interbancaire s'est légèrement amélioré au deuxième trimestre 2025, en particulier pour le financement de détail à court terme, les marchés monétaires ainsi que pour le financement par émission de titres de créance. Cet accès est resté globalement inchangé concernant le financement *via* la titrisation. Au cours des trois

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

prochains mois, les banques s'attendent à ce que l'accès à ces sources de financement demeure globalement inchangé.

Les banques de la zone euro ont indiqué que les ratios de prêts non performants (*non performing loan*, NPL) et d'autres indicateurs de la qualité du crédit ont exercé un impact de durcissement net sur leurs critères d'octroi de crédit pour l'ensemble des catégories de prêts, ainsi qu'un impact de durcissement net sur les modalités et conditions des prêts aux entreprises et des crédits à la consommation. Les banques s'attendent à une poursuite de ces tendances au troisième trimestre pour les prêts aux entreprises et les crédits à la consommation, principalement en raison des pressions liées aux exigences prudentielles ou réglementaires.

Les évolutions des critères d'octroi et de la demande de prêts ont été hétérogènes entre les principaux secteurs économiques au premier semestre 2025. Les critères d'octroi de crédit se sont durcis dans l'immobilier commercial, le secteur manufacturier, le commerce de gros et de détail et, dans une moindre mesure, dans la construction, tandis qu'ils se sont légèrement assouplis dans la plupart des services (à l'exception des services financiers et de l'immobilier) et dans l'immobilier résidentiel. Les banques ont fait état d'une diminution nette de la demande de prêts dans la construction, le secteur manufacturier, l'immobilier commercial et le commerce de gros et de détail, et d'augmentations nettes dans l'immobilier résidentiel et les secteurs des transports, de l'hébergement et de la restauration. Pour le second semestre 2025, dans la plupart des principaux secteurs économiques, les banques s'attendent à des critères d'octroi de crédit inchangés ou plus assouplis dans l'ensemble et à des variations globalement modérées de la demande de prêts. L'immobilier résidentiel constitue l'exception, car les banques s'attendent à une nouvelle hausse modérée.

Les Banques continuent de prendre en compte les performances climatiques des entreprises dans leurs politiques en matière de prêt, faisant état d'un effet d'assouplissement sur les critères d'octroi et les modalités et conditions pour les entreprises vertes et les entreprises en transition ainsi qu'un effet de durcissement pour les entreprises fortement émettrices au cours des douze derniers mois. Le risque physique et le risque de transition des entreprises ont exercé un effet de durcissement net modéré sur les politiques de prêt des banques, tandis que le soutien budgétaire lié au climat a continué d'exercer un effet d'assouplissement. Les banques ont également fait état d'une augmentation nette de la demande de prêts aux entreprises vertes et aux entreprises en transition en raison du changement climatique, tandis que l'incertitude relative à la réglementation future en matière de climat a été perçue comme un obstacle. Les banques s'attendent à un impact globalement similaire au cours des douze prochains mois.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Sur la base d'une nouvelle question relative à l'impact du changement climatique sur les prêts au logement, les banques ont fait état d'un effet d'assouplissement sur les critères d'octroi de crédit pour les bâtiments à performance énergétique élevée et d'un effet de durcissement pour les bâtiments à faible performance énergétique au cours des douze derniers mois. Elles s'attendent à un impact globalement similaire au cours des douze prochains mois. L'effet de l'assouplissement pour les habitations neuves compensant en grande partie l'effet du durcissement pour les habitations anciennes, l'impact net de la performance énergétique a été globalement faible. Le risque physique de l'immobilier a toutefois constitué un déterminant important du nouveau durcissement net des conditions d'octroi de crédit dans l'ensemble, et un pourcentage net encore plus élevé de banques a indiqué qu'il le restera au cours de l'année à venir. Les banques ont également fait état d'un impact positif sur la demande de prêts pour les bâtiments à performance énergétique élevée et moyenne, mais d'un impact négatif pour ceux à faible performance énergétique. L'investissement dans les performances énergétiques a été le facteur clé de la demande de prêts liés au climat, soutenu par les taux débiteurs préférentiels visant à accroître la durabilité, tandis que l'incertitude concernant la réglementation future en matière de climat a été considérée comme un facteur de ralentissement de la demande de prêts.

Les banques ont indiqué que les variations de l'excédent de liquidité détenu auprès de l'Eurosystème au premier semestre 2025 ont eu une incidence neutre sur les conditions d'octroi des prêts bancaires. Elles s'attendent à des effets similaires au second semestre 2025.

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire a été mise en place par l'Eurosystème pour améliorer sa compréhension des comportements des banques de la zone euro en matière de prêt. Les résultats présentés dans l'enquête de juillet 2025 portent, sauf indication contraire, sur les évolutions observées au deuxième trimestre 2025 et sur les changements attendus au troisième trimestre 2025. La campagne de juillet 2025 a été réalisée entre le 13 juin et le 1^{er} juillet 2025. Au total, 155 banques ont été interrogées pour cette enquête, avec un taux de réponse de 100 %.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

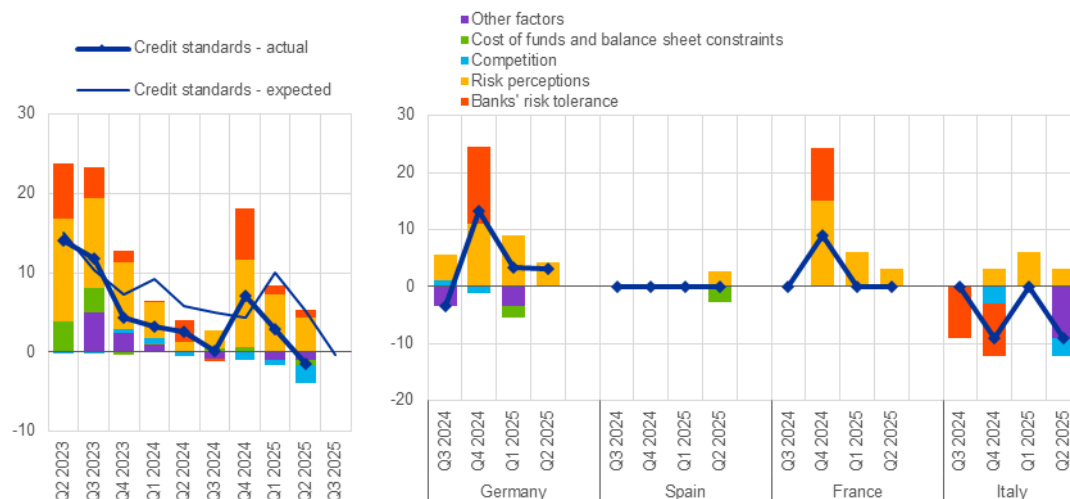
Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Graphique 1

Modifications des critères d'octroi des prêts ou lignes de crédit aux entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un durcissement des critères d'octroi et facteurs contributifs)



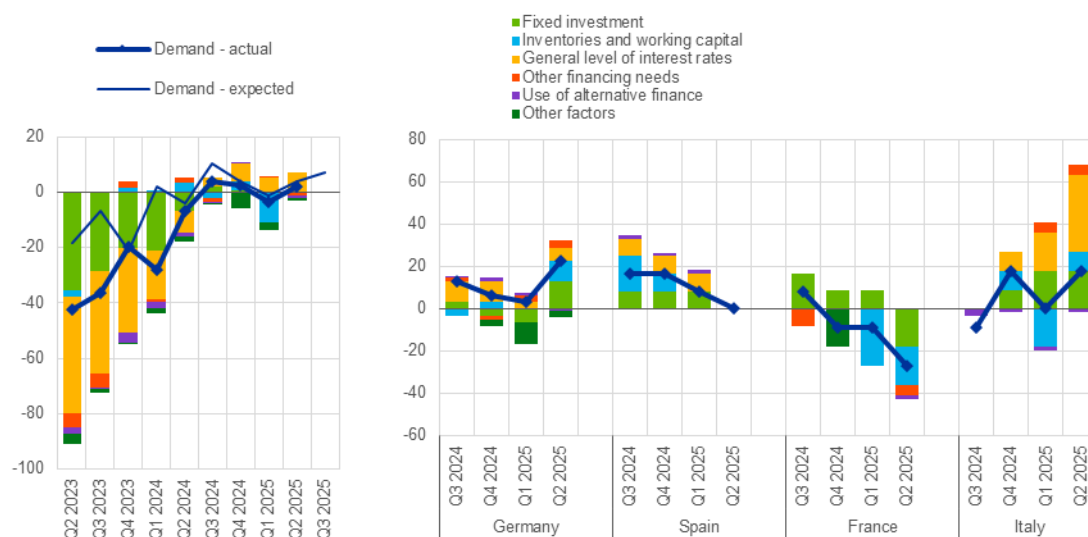
Source : BCE (enquête sur la distribution du crédit bancaire).

Notes : Les pourcentages nets sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « durcissement important » et « léger durcissement » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « léger assouplissement » et « assouplissement important ». Les pourcentages nets pour « autres facteurs » se rapportent à une moyenne des facteurs supplémentaires mentionnés par les banques comme ayant contribué aux modifications des critères d'octroi. Les données se rapportent à la zone euro et aux quatre plus grands pays de la zone euro.

Graphique 2

Modifications de la demande de prêts ou de lignes de crédit des entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un accroissement de la demande et facteurs contributifs)



Source : BCE (enquête sur la distribution du crédit bancaire).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Notes : Les pourcentages nets pour les questions portant sur la demande sont définis comme la différence entre la somme du pourcentage de banques ayant répondu « augmentation importante » et « légère augmentation » et la somme du pourcentage de banques ayant répondu « légère diminution » et « diminution importante ». Les pourcentages nets pour « autres facteurs » se rapportent à une moyenne des facteurs supplémentaires mentionnés par les banques comme ayant contribué aux modifications de la demande de prêts. Les données se rapportent à la [zone euro](#) et aux [quatre plus grands pays de la zone euro](#).

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [M. William Lelieveldt](#), au +49 170 227 9090.

Notes

- Un [rapport relatif à cette campagne d'enquête](#) est disponible sur le site Internet de la BCE, ainsi qu'une [copie du questionnaire](#), un [glossaire des termes](#) utilisés dans l'enquête et un [guide utilisateur](#), accompagnés d'informations relatives aux séries de l'enquête.
- **Les séries relatives à la zone euro et les séries nationales** sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du [portail de données de la BCE](#). Les [résultats nationaux](#), publiés par les différentes banques centrales nationales, peuvent être obtenus sur le site internet de la BCE.
- **Pour des informations plus détaillées** concernant l'enquête sur la distribution du crédit bancaire, cf. Köhler-Ulbrich (P.), Dimou (M.), Ferrante (L.) et Parle (C.), « [Joyeux anniversaire, BLS - 20 ans d'enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro](#) », *Bulletin économique*, n° 7, BCE, 2023, et Huennekes (F.) et Köhler-Ulbrich (P.), « [Quelles informations l'enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro fournit-elle sur les évolutions futures en matière de prêts ?](#) », *Bulletin économique*, n° 8, BCE, 2022.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France